



CONSTRUIRE L'AVENIR DU VILLAGE

1



L'assainissement collectif état des lieux, orientations et calendrier

2



Etat des lieux de l'assainissement Un bref rappel ...

- La Zone Actinove mise à part, la totalité de la commune est en Assainissement Non Collectif (Fosses septiques)
- Etude d'assainissement réalisée en 1999 : un plan de zonage a été prescrit pour l'ensemble de la commune
- En 2010 la situation de l'assainissement est identique à celle du début 2000 ...
- Rénover les Fosses Septiques est une exigence légale à court terme
 - Diagnostic à partir de 2012
 - Obligation de mise en conformité 4 ans après diagnostic



Les contraintes nouvelles

- La **protection du puits de captage** du SI Eaux de Thil – Niévroz est classé comme une **priorité** au titre du SDAGE Rhône – Méditerranée – Corse
- Prescription en Mai 2010 du **Plan de Prévention du Risque inondation** Rhône et Serein sur l'ensemble de la commune



Zones de protection du puits de captage de Thil



La position de la Préfecture

- Demande forte de formalisation d'un programme pluri-annuel d'assainissement collectif :
 - Actualisation du plan de zonage de 1999
 - Définition d'un programme de travaux pluri-annuel avec trois possibilités pour raccorder le réseau collectif de THIL à une station d'épuration (STEP)
 - STEP autonome à Thil
 - Raccordement sur la STEP de Beynost – St. Maurice de Beynost
 - Raccordement sur la STEP de la 3 CM



Le calendrier prévisionnel

- Fin Juin 2011 : Appel d'offres pour le choix d'un bureau d'études réalisant le Schéma Directeur et le Plan de programmation (recherche de subvention pour le financement de l'étude)
- Septembre - Décembre 2011 : Elaboration du Schéma Directeur et Actualisation du Plan de Zonage
- Janvier – Mars 2012 : Plan de Programmation
- Mars – Juin 2012 : Concertation publique
- Septembre 2012 : Validation par l'Etat



En résumé...

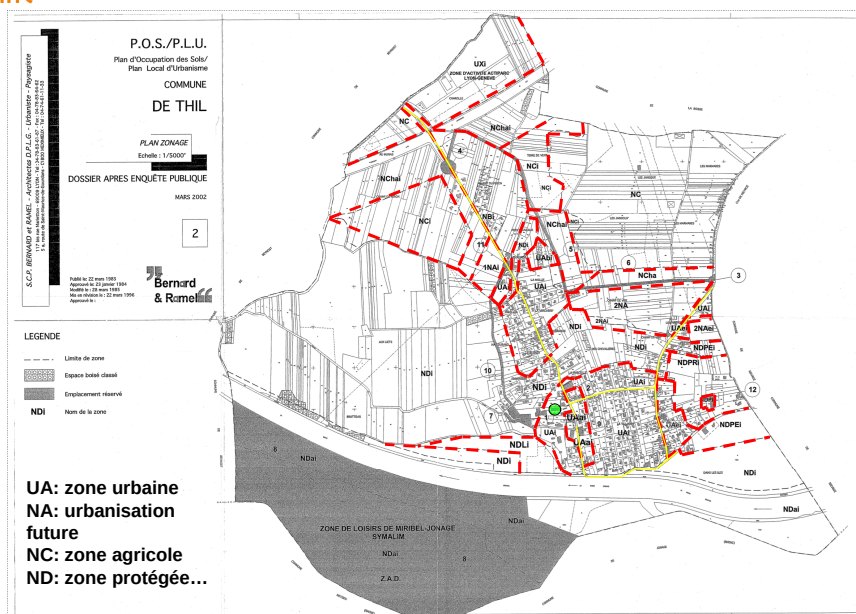
- L'assainissement collectif ne peut plus être différé :
 - Contraintes environnementales
 - Gestion de l'eau
- Aux Elus actuels, il incombe la responsabilité :
 - D'élaborer un projet de mise en œuvre raisonnée (et raisonnable),
 - De le faire partager avec leurs administrés,
 - De rechercher toute mutualisation et l'obtention de subvention possible pour réduire le coût de l'assainissement collectif



La révision du POS/PLU



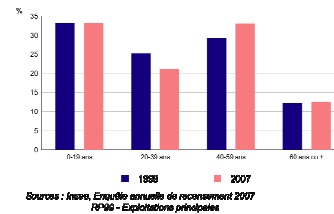
Notre POS



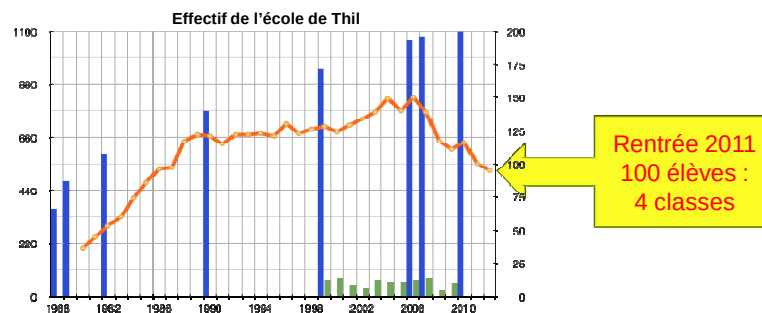


Thil aujourd'hui

- Une population de 1100 habitants.
- 355 ménages.
- 370 logements (90% propriétaires).
- 43% de renouveau entre 1999 et 2007.
- Une école 117 élèves / 5 classes
- 1 commerce de proximité
- Un village avec une forte étiquette « famille », notre caractéristique dans la CCMP, mais...



Thil aujourd'hui

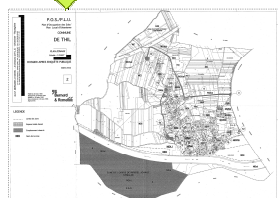


- Une école en diminution d'effectif...
- Une population qui tend à vieillir.
- Un village en perte de dynamisme.



Pourquoi réviser notre POS ?

Scot-
Bucopa



- Notre POS est approuvé en mars 2002:
- N'est pas compatible avec les recommandations du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Syndicat mixte Bugey-Côtière-Plaine de l'Ain (Bucopa).
 - - prévoit que les communes de moins de 3000 hab. doivent produire 10% de logements aidés depuis 2002.
 - - en 2008 aucun logement aidé, seule commune de la CCMP dans ce cas.



Pourquoi réviser notre POS ?

Scot-
BUCOPA

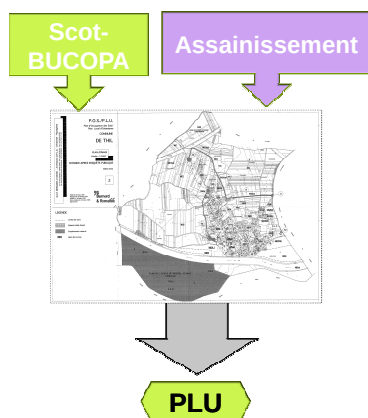
Assainissement



- Notre POS approuvé en mars 2002
- n'a pas mis en oeuvre la réalisation prévue de l'assainissement collectif (protection du puits de captage du château d'eau).



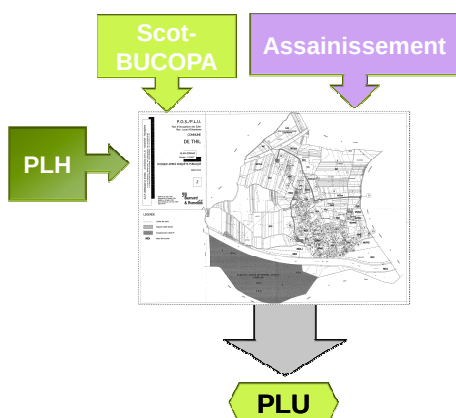
Pourquoi réviser notre POS ?



- Alerte des Services de l'État en 2008 après les élections. Fin 2009, mise en demeure de réviser le POS pour mise en compatibilité.
- Implique l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU)



Pourquoi réviser notre POS ?



- CCMP vote en 2010 un Plan Local de l'Habitat (PLH) dont les orientations doivent être intégrées au POS communal.
 - - Besoin de produire des logements à coût plus accessible, incluant du logement aidé pour 2017.
 - - Pour Thil: 38 logements dont 16 locatifs aidés et 5 en accession sociale.
 - - Projet Zone 1NAi (20+9 logements)

